



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 3'995'000.- pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, rue de Beau-Site 30, dont CHF 3'822'000.- à la charge de la Ville

du 9 juillet 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Au printemps 2023, la Ville de La Chaux-de-Fonds, par l'intermédiaire du Service des bâtiments et du logement (SBL), a mandaté le bureau chaux-de-fonnier Morel Roth Architectes pour conduire une étude en vue de la rénovation et de l'assainissement du bâtiment situé rue de Beau-Site 30, actuellement occupé par le Théâtre populaire romand (TPR).

L'étude a consisté en un relevé complet de l'état existant ainsi qu'en une analyse fonctionnelle des usages. Cette démarche, intégrant les principales problématiques exprimées par les utilisateur-trice-s, a permis l'élaboration d'un cahier des charges précis définissant les objectifs du projet qui sont les suivants :

- assainissement de l'enveloppe;
- amélioration et mise en conformité énergétiques du bâtiment;
- rénovation des sanitaires et mise en conformité LHand;
- révision de l'accès au bâtiment et à la salle et mise en conformité LHand;
- rénovation de la zone d'accueil et du foyer – bar;
- amélioration de la circulation entre la zone administrative et le bureau technique;
- mise aux normes de la protection incendie.

Le contexte historique

L'actuel bâtiment de Beau-Site est le résultat de nombreuses transformations et agrandissements d'un immeuble qui servait probablement de restaurant à l'origine. Mentionnée au cadastre depuis 1885, la villa originelle en plan de croix correspond à la partie est du bâtiment actuel. Alors située en dehors de la ville, cette propriété est appelé "Beau-Site" en raison de la vue imprenable qu'elle offre sur la vallée.

Dès 1887, le bâtiment est loué par l'Union chrétienne des jeunes gens (USJG) qui en fait un centre régional de ses activités. Ce mouvement international avait déjà créé une section à La Chaux-de-Fonds en 1852. Le développement en faveur de la jeunesse est en grande partie porté par le pasteur Paul Pettavel qui met en place de nombreuses activités à son intention, telles que le football, la gymnastique, la musique ou encore les cours de langue.

La période de 1895 à 1910 est caractérisée par une activité débordante. L'Union chrétienne atteint alors 450 membres actifs et 300 membres auxiliaires.

Face à ce succès croissant, le bâtiment, acquis en 1892 par l'USJG, doit être agrandi. Un premier projet architectural, développé par les architectes et artistes René Chapallaz, Charles-Édouard Jeanneret et Léon Perrin, est refusé. C'est finalement à l'architecte Robert Convert qu'est confiée la réalisation en 1905. Formé à l'école des beaux-arts de Paris, Robert Convert donne au bâtiment sa forme actuelle, utilisant un vocabulaire Heimatstil, très en vogue à l'époque.

Le programme de construction du bâtiment est alors établi de la manière suivante par le client :

"Le futur bâtiment s'élèvera sur le terrain que nous possédons au nord et sera relié à Beau-Site par une galerie; il comprendra une grande salle de 400 à 500 places pouvant se subdiviser, une halle de gymnastique, un appartement pour le concierge, un bureau pour l'agent ainsi que diverses salles [...]. Le bâtiment actuel subira des transformations et sera destiné aux sections".

Sur la base de ce cahier des charges, un bâtiment abritant la grande salle, des bureaux et des chambres prend place à l'ouest de l'ancien bâtiment de Beau-Site. L'entrée se fait par le nord en passant par un parc. Un escalier monumental, et un porche ouvert, donnent accès au foyer tout en étant à l'abri des intempéries. La grande salle possède un parterre ainsi qu'une galerie accessible par deux petites tourelles qui ornent la face nord. La structure de la salle est peu commune pour l'époque : en effet, l'architecte réussit à convaincre la commission du projet de réaliser les planchers, les murs ainsi que la voûte en béton armé, matériau encore très peu utilisé en Suisse romande à cette période. En plus de sa structure avant-gardiste, la salle possède une belle luminosité naturelle grâce à six lucarnes qui marquent fortement les faces ouest et est.

Un petit volume cubique relie les deux bâtiments en rez-de-chaussée. Il abrite le hall d'entrée. Sa toiture est accessible; de part et d'autre de cette dernière, des garde-corps couronnent les faces nord et sud.

Parmi les éléments représentatifs du vocabulaire architectural utilisé, on trouve les faux colombages, les tourelles, la toiture à demi-croupe aux formes complexes ainsi que le soubassement en pierre calcaire. Le bâtiment présente diverses typologies de fenêtres dont certaines possèdent des encadrements en pierre d'Hauterive et des formes Art nouveau. Plusieurs ferronneries ouvragées font également référence au langage ornemental de l'Art nouveau et le pan ouest du toit présente un motif décoratif réalisé à l'aide de tuiles plates de deux coloris.

En 1943, l'UCJG abandonne sa neutralité religieuse pour devenir l'Union chrétienne paroissiale de l'Église réformée évangélique neuchâteloise (EREN).

En 1946, des transformations de l'ancien bâtiment sont réalisées afin d'y ajouter, entre autre, une nouvelle salle pouvant accueillir 200 personnes. En 1947, des travaux de modification et de simplification des six lucarnes de la grande salle sont engagés pour des raisons inconnues, seul un plan de cette démolition est retrouvé.

En 1960, le niveau de la scène de la grande salle ainsi que ses coulisses sont abaissés. L'Union n'échappe pas au déclin de la vie religieuse et la deuxième moitié du XX^e siècle est de plus en plus difficile. En raison de difficultés financières, au début des années 1980, l'Union se voit contrainte de vendre le bâtiment de Beau-Site à la Commune qui y installe définitivement le TPR.

L'achat du bâtiment par la Commune et son affectation à la compagnie du TPR, créée en 1961 par Marcel Tassimot et Charles Joris, sont approuvés par le Conseil général lors de sa séance du 16 décembre 1981. La commune investit ainsi près CHF 1'330'000.- pour l'achat du terrain et du bâtiment. Le TPR, avec le soutien de la Confédération, engage plus d'un million de francs dans les travaux d'aménagement, dont la moitié est financée par la Confédération. Ces travaux sont dirigés par l'architecte Théo Vuilleumier et le scénographe Gilles Lambert.

L'arrivée du TPR transforme de manière irréversible l'apparence intérieure et extérieure du bâtiment. L'entrée principale de la salle et son foyer sont désormais trop exigus pour accueillir les spectateur-trice-s, aussi toute l'organisation de la grande salle – entrée, foyer, scène – est tournée de 180 degrés.

Cette modification permet la transformation de l'ancienne arrière scène en entrée du foyer. Toutefois, ce retournement de situation entraîne la démolition de la galerie qui jouait un rôle important dans la stabilité de la voûte en béton. Pour pallier cette fragilité structurelle provoquée par les travaux, huit contreforts en béton sont ajoutés le long des façades ouest et est.

L'ancien bâtiment à l'est, qui avait déjà subi des modifications importantes en 1905 et 1946, voit sa dalle d'étage démolie afin d'obtenir une double hauteur permettant le montage des décors. Le petit bâtiment d'entrée est paré, en partie supérieure, d'une passerelle couverte en tubes métalliques et verre facilitant la liaison entre le bureau technique, les bureaux de l'administration et la grande salle.

En 2004, un monte-charge est installé afin de faciliter le transport et le montage des décors entre l'atelier et la salle. Un rafraîchissement de la façade est également réalisé à cette occasion.

En juillet 2023, la tempête qui a ravagé une grande partie de la ville endommage malheureusement gravement le bâtiment de la grande salle, arrachant tuiles et colombages ainsi qu'une partie de la lucarne située au sud du pan ouest.

Le contexte urbain

Le bâtiment, au regard du règlement d'aménagement communal, est implanté en "zone de verdure". Il s'inscrit dans un tissu urbain à la fois structuré et perméable, dans lequel les diversités d'usages et de typologies bâties se côtoient. Le lieu accueille également un terrain de football et un terrain de basketball, contribuant à l'attractivité du lieu en tant que pôle d'activités de plein air pour la population chaux-de-fonnière.

Le site est facilement accessible, tant par les transports en commun que par les modes de déplacement à mobilité douce. La proximité des arrêts de bus et la possibilité de stationner le long de la rue de Beau-Site ou de la rue David-Pierre-Bourquin renforcent sa connectivité avec les quartiers avoisinants.

Situé au sud de la gare, le bâtiment s'inscrit dans un maillage d'espaces publics qualitatifs. En lien direct avec les équipements structurants du quartier, il dialogue naturellement avec son environnement. À l'ouest, le Parc Gallet et le Parc des Crêtets, actuellement en requalification suite au désastre provoqué par la tempête de 2023, étendent le tissu paysager et piétonnier jusqu'au cœur des Mélèzes, où se côtoient la piscine et la patinoire.

Description des travaux

Le bâtiment est recensé en note 1 – 1^{ère} catégorie (14.12.1993). L'ensemble du projet sera développé en étroite collaboration avec l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), tant pour les interventions intérieures qu'extérieures. Les mesures d'assainissement et les améliorations prévues seront menées dans le respect de la substance existante afin de préserver l'apparence du bâtiment d'origine.

Le bâtiment ayant fait l'objet de multiples interventions au fil du temps, peu de revêtements intérieurs présentent des matériaux d'époque. À titre d'exemple, certaines fenêtres sont d'origine tandis que d'autres ont été remplacées.

Les éléments à protéger impérativement se situent principalement au niveau de l'enveloppe, à savoir :

- les fenêtres du bâtiment ouest;
- la forme et le dessin de pose des tuiles du bâtiment ouest;
- l'aspect des différents crépis, brossages et pierres en façades.

Assainissement de l'enveloppe et amélioration énergétique du bâtiment

Les façades et la toiture devant être assainies, une analyse des potentielles améliorations énergétiques a été réalisée sur l'ensemble du bâtiment (murs, dalles, toitures et fenêtres) afin d'identifier les éléments devant être remplacés ou isolés ponctuellement. Ces interventions sont les suivantes :

- isolation du plancher des combles sur la salle;
- création d'un plancher en bois sur la voûte de la salle afin de protéger la nouvelle isolation thermique;
- création d'une paroi coupe-feu isolante entre les nouveaux espaces chauffés des combles et le stockage des costumes;
- isolation de la toiture entre chevrons de la zone sud des combles;
- changement des fenêtres.

L'ensemble de ces mesures vise une amélioration du confort thermique, une réduction des consommations énergétiques ainsi qu'une meilleure gestion des flux d'air et des ponts thermiques.

D'autre part, le système de chauffage actuellement en place dans la salle de spectacle présente plusieurs dysfonctionnements affectant le confort thermique des usager-ère-s. En hiver les spectateur-trice-s ont froid, en été ces dernier-ère-s ont trop chaud; sous le grill technique la chaleur est trop importante en toute saison.

Le système de chauffage et de ventilation actuel fonctionne selon un principe de pulsation d'air chaud diffusé en partie haute, au niveau du plafond de la salle, avec un retour par aspiration en partie basse. Toutefois, les dimensions insuffisantes des gaines existantes ne permettent ni d'assurer un chauffage efficace, ni de garantir une ventilation adaptée aux volumes de la salle.

Dans le cadre du projet, le monobloc situé au sous-sol sera remplacé et relocalisé dans l'ancienne cuve à mazout, libérant ainsi de l'espace et optimisant l'intégration technique. L'arrivée d'air neuf se fera désormais le long des murs ouest et est de la salle, tandis que l'extraction s'effectuera par le plafond, assurant une distribution plus homogène et une meilleure efficacité énergétique.

Concernant le reste du bâtiment, actuellement chauffé au gaz, des radiateurs seront ajoutés dans les combles afin de permettre le chauffage

des futurs espaces de bureaux. La chaudière existante sera maintenue en fonctionnement jusqu'au raccordement du bâtiment au futur réseau de chauffage à distance (CAD), prévu à moyen terme.

Rénovation des sanitaires

Le nombre actuel des sanitaires, tant pour le public que pour le personnel, est insuffisant. Par ailleurs il n'existe pas de WC pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le nombre de sanitaires pour le personnel restera inchangé, cependant les appareils seront remplacés et les revêtements (sol, parois, plafond) seront rénovés.

Concernant les sanitaires accessibles au public, leur nombre étant insuffisant, les anciens vestiaires du football seront réaffectés afin d'accueillir cinq nouvelles cabines destinées aux femmes. Cette réorganisation des espaces permettra également d'optimiser les équipements pour les hommes en ajoutant un urinoir et deux cabines supplémentaires en lieu et place des installations utilisées par les femmes actuellement.

Une partie de l'atelier de soudure existant, situé au rez-de-chaussée, fera l'objet d'un réaménagement ponctuel afin d'y intégrer un sanitaire accessible aux PMR. Ce nouvel équipement sera implanté de manière à garantir un accès de plain-pied, directement depuis le hall d'entrée, assurant ainsi une accessibilité immédiate et de manière autonome.

Révision de l'accès au bâtiment et à la salle pour les PMR – installation d'un ascenseur

L'entrée principale du théâtre souffre actuellement d'un manque de lisibilité depuis l'espace public. Au fil des années, et comme évoqué dans le chapitre consacré au contexte historique, le bâtiment a connu de nombreuses transformations, aboutissant à la présence de quatre accès distincts (grande salle 1905 / hall nord et sud 1905 / ancienne entrée du bâtiment est). Cette multiplicité des entrées, non hiérarchisées, contribue à une certaine confusion quant à l'orientation du public.

À cela s'ajoute l'ambiguïté générée par le traitement des alentours du bâtiment. Le dégagement en enrobé situé au nord, bien que non fonctionnel en tant qu'accès principal depuis les transformations opérées dans les années 1980, conserve une configuration et une matérialité qui induisent en erreur et laisse supposer, à tort, qu'il constitue l'entrée principale. Ce

décalage entre la perception et l'usage réel nuit à la lisibilité du bâtiment et à la clarté de son fonctionnement.

Le projet confirme le statut de la porte d'entrée sud du bâtiment de liaison comme accès principal du théâtre. Afin de renforcer sa lisibilité et d'en affirmer le caractère, un couvert sera aménagé. Ce dispositif architectural signalera l'entrée tout en assurant une protection contre les intempéries. Il intégrera également une rampe d'accès facilitant l'accueil des personnes à mobilité réduite ainsi que les livraisons.

L'entrée nord du bâtiment de liaison sera maintenue afin de garantir un accès aisé pour les usager·ère·s en provenance du parc ou de la rue David-Pierre-Bourquin.

Dans cette logique de hiérarchisation des accès, une place sera créée au sud, en prolongement direct de l'entrée principale. Pensée comme un espace de convivialité, elle offrira un lieu de rassemblement propice aux échanges avant et après les représentations, ainsi que durant les entractes. En lien direct avec le bar et ouverte sur le parc arboré, cette place constituera un espace de vie agréable, également adapté aux familles grâce à sa proximité immédiate avec l'aire de jeux.

À l'est et au nord, la surface asphaltée existante sera légèrement redessinée afin d'améliorer la livraison des décors et garantir l'accès au camion des pompiers. Ce réaménagement permettra l'implantation d'un couvert à vélos intégré à l'aménagement général du site.

Afin de renforcer cet écrin de verdure, les alentours du bâtiment seront mieux définis grâce à une nouvelle végétation au pied de façade et de nouveaux arbres.

La passerelle non chauffée, réalisée dans les années 1980, considérée par l'OCPI comme un "élément perturbateur" tant du point de vue patrimonial qu'architectural, est aujourd'hui principalement utilisée par la direction technique du TPR. Or le réaménagement des espaces prévoit le déplacement du bureau de ladite direction à proximité de l'administration, située à l'arrière de la grande salle. Cette relocalisation rend possible la démolition de la passerelle, permettant ainsi de restituer l'intégrité formelle et la lecture d'origine du bâtiment de liaison. Par ailleurs, cette intervention libère l'accès à la terrasse, qui pourra désormais être partagée par l'ensemble du personnel.

Enfin, le bâtiment ne dispose à ce jour d'aucun accès conforme aux normes d'accessibilité pour les PMR. En l'absence d'aménagements adaptés, les spectateur-trice-s en fauteuil roulant sont contraint-e-s de solliciter l'assistance du personnel pour emprunter le monte-charge afin d'accéder à la salle, il en est de même pour les déplacements vers le foyer pendant l'entracte. Pour pallier à ce manque, en face du foyer, un nouvel ascenseur sera construit afin de garantir l'accès aux PMR à la salle ainsi qu'aux étages, excepté les combles. Ce dispositif contribuera également à la logistique interne en facilitant le transport de charges lourdes.

Combles

Les combles de la grande salle – servant aujourd'hui de lieu de stockage pour les costumes – seront aménagés et isolés thermiquement afin d'accueillir deux nouveaux bureaux ainsi qu'une salle de réunion. Ces locaux seront éclairés par une vaste verrière permettant de bénéficier d'une vue directe. Cet aménagement permettra, à l'étage inférieur, de libérer l'espace nécessaire à l'aménagement du nouveau bureau technique. Le stockage des costumes, ne nécessitant pas d'être dans un espace chauffé, sera déplacé dans l'espace non isolé situé au-dessus de la voûte en béton alors aménagée à cet effet.

Protection incendie

Un nouveau concept de protection incendie a été élaboré afin d'adapter les dispositifs de sécurité à la nouvelle affectation des locaux dans le bâtiment.

Le concept proposé a fait l'objet d'une validation technique par l'ECAP, et a été jugé conforme par les autorités communales compétentes.

Polluants du bâti

Des prélèvements ont été réalisés dans tout le bâtiment afin d'identifier la présence éventuelle de matériaux contenant des substances polluantes, notamment l'amiante, le plomb et les polychlorobiphényles (PCB). L'analyse a révélé la présence d'amiante dans les colles de faïence et de carrelage des différents blocs sanitaires, ainsi que dans certains mastics de vitrage. Par ailleurs, des concentrations de plomb ont été relevées dans les couches de peinture anciennes, principalement sur les menuiseries et parois intérieures. Les mesures de protection ainsi qu'un plan de désamiantage sera mis en place lors des travaux de démontage / démolition et les travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées.

Signalétique

Un nouveau dispositif de signalétique sera développé pour l'ensemble du bâtiment, tant en intérieur qu'en extérieur. Ce concept visera à améliorer l'orientation des usager·ère·s, à clarifier les parcours et à renforcer la lisibilité des différents espaces, en tenant compte des flux, des usages et de l'identité architecturale du lieu.

Programme et coûts des travaux

Les coûts du projet se composent des coûts de construction (devis général TTC de mai 2025, précision +/- 10 %) et s'élèvent à CHF 3'995'000.-.

Les divers et imprévus de 10 % sont intégrés à chaque poste (CFC).

1. Travaux préparatoires		135'830.-
11. déblaiement, préparation du terrain	Démolitions intérieures, ouvertures dans dalles et murs Préparation du terrain	119'850.- 15'980.-
2. Bâtiment		3'447'685.-
21. Gros œuvre 1	Enveloppe extérieure Rénovation intérieure Rampe d'accès extérieure en béton recyclé, escalier et quai de chargement	699'125.-
22. Gros œuvre 2	Enveloppe, fenêtres et portes, couverture Rénovation intérieure Accès	1'186'515.-
23. Installations électriques	Rénovation intérieure Accès	259'675.-
24. Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	Rénovation intérieure	183'770.-

25.	Installations sanitaires	Rénovation intérieure	167'790.-	
26.	Installations de transport	Installation d'un ascenseur	39'950.-	
27.	Aménagements intérieurs 1	Enveloppe Rénovation intérieure Accès	315'605.-	
28.	Aménagements intérieurs 2	Revêtement enveloppe Revêtements intérieurs	175'780.-	
29.	Honoraires	Architecte, ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVCR, ingénieur inst. sanitaires, ingénieur en physique du bâtiment, géomètre, paysagiste, spécialiste en protection incendie,	419'475.-	
4.	Aménagements extérieurs	Mise en forme du terrain et constructions	119'850.-	119'850.-
5.	Frais secondaires et compte d'attente	Autorisations, taxes, échantillons, maquettes, assurances et compte d'attente	283'645.-	283'645.-
9	Ameublement, décoration	Petit inventaire et signalétique	7'990.-	7'990.-
Total TTC arrondi			3'995'000.-	

Subventions

L'estimation des subventions s'élève à ce stade du projet à CHF 173'000.- :

– Fonds communal des énergies :	100'000.-
– Énergie (programme bâtiment) :	37'000.-
– ECAP :	16'000.-
– OCPI :	20'000.-

Calendrier des études et travaux

Présentation du rapport au Conseil général	septembre 2025
Dépôt de la demande de permis de construire	novembre 2025
Début des travaux	mai 2026
Fin des travaux	décembre 2026

Préavis des commissions des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) et de la culture

Ce rapport a été soumis aux commissions INFRUEN et de la culture lors d'une séance commune qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2025. Le rapport a été préavisé favorablement respectivement par 11 oui et 4 abstentions par la Commission INFRUEN et par 10 oui et 4 abstentions par la commission de la culture.

Conformité au programme de législation

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes définies par le programme de législation 2024 – 2028. Le chapitre "Rire et s'émuouvoir" mentionne que "*le bâtiment situé à Beau-Site – qui abrite le Théâtre populaire romand (TPR) – sera rénové pour améliorer efficacement la fonctionnalité du lieu pour le public, les artistes et le personnel*". Ce projet fait ainsi partie des infrastructures, notamment culturelles, qui doivent être rénovées et modernisées afin de poursuivre la dynamique positive que connaît actuellement la Métropole horlogère. Par ailleurs, le "Rayonnement x 1000" (autre chapitre du programme de législation), vise à rassembler l'ensemble des acteurs et actrices de la culture – institutions, associations, indépendantes et indépendants ainsi que le public – afin de briller de mille feux autour de Capitale culturelle suisse dont la première édition se déroulera tout au long de l'année 2027. Dans ce cadre-là, le TPR et un Beau-Site rénové seront une pièce importante du dispositif. La programmation 2026-27 a intégré la problématique des travaux de Beau-Site avec une saison axée sur l'Heure bleue et hors les murs.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 3'995'000.- pour les dépenses d'investissement. Les subventions peuvent être estimées à CHF 173'000.- et seront portées en déduction de l'investissement. L'investissement net peut ainsi être estimé à CHF 3'822'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.5% (40 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 3'822'000.- x 2.5 %	CHF	95'600.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	40'100.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	135'700.-

Actuellement, le loyer annuel facturé au TPR se monte à CHF 50'004.-. Selon le droit du bail (art. 269a litt. b CO ; art. 14 al.1 OBLF), s'agissant d'importants travaux mêlant des améliorations à plus-value et de simples travaux d'entretien, leurs coûts peuvent être partiellement répercutés sur la location. En l'espèce, la répercussion maximale de ces coûts correspondrait à une hausse du loyer annuel d'environ CHF 36'000.- ; le Conseil communal propose toutefois de n'en reporter que les deux tiers sur le loyer du TPR, soit un montant annuel de CHF 24'000.-.

En d'autres termes, les travaux induiront une charge annuelle nette pour le TPR de CHF 24'000.- et une charge de fonctionnement annuelle nette pour la Ville de CHF 99'700.- liée à l'investissement et de CHF 12'000.- liée à l'augmentation de la subvention.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucun changement.

Collaboration intercommunale

Le TPR est une institution d'envergure cantonale soutenue par les Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds et par l'État de Neuchâtel. La rénovation de l'une des infrastructures de spectacles du TPR renforce et modernise l'outil de travail mis à disposition de cet organisme intercommunal d'envergure cantonale dédié à la création et amenant un dynamisme important de la scène culturelle à l'échelle romande.

Liens avec le projet Capitale culturelle suisse 2027

Le TPR, site emblématique au cœur de la manifestation, constituera une étape déterminante dans l'élargissement de son rayonnement culturel. Sa programmation spécifique lui permettra d'affirmer pleinement son identité artistique tout en s'inscrivant dans une dynamique collective à l'échelle régionale et nationale.

En catalysant des flux de publics, de créateur-trice-s et d'acteur-trice-s culturel-le-s, cet événement d'envergure viendra amplifier la visibilité et l'impact du site, consolidant son rôle stratégique au sein du réseau des équipements culturels de la région. Le TPR se positionnera comme un lieu de convergence, d'innovation et de transmission, capable de fédérer les énergies autour d'une vision partagée de la culture comme levier de cohésion.

Capitale culturelle suisse contribuera à renforcer son attractivité auprès de nouveaux publics et à stimuler les collaborations interinstitutionnelles. Ainsi, le TPR jouera le rôle de moteur culturel et de catalyseur du rayonnement de La Chaux-de-Fonds à l'échelle du territoire national.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La rénovation du bâtiment de Beau-Site s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du patrimoine bâti, tout en répondant aux exigences contemporaines en matière de durabilité. Les interventions prévues, comprenant l'assainissement de l'enveloppe et des façades, ainsi que l'ensemble des améliorations énergétiques détaillées dans le présent rapport, seront réalisées dans le souci du respect de l'identité architecturale du bâtiment. Par ailleurs, l'ensemble du projet s'alignera strictement sur les normes écologiques et environnementales en vigueur, affirmant ainsi la volonté de la Ville de répondre à ses engagements en matière d'exemplarité.

b) Aspect social

La requalification des aménagements extérieurs et des accès au site, associée à une amélioration des espaces intérieurs et du confort, s'inscrit dans une démarche globale de revalorisation architecturale et paysagère. Ces interventions permettent une meilleure articulation entre l'immeuble, son environnement immédiat et le tissu urbain plus large, favorisant une qualité de vie aussi bien dans le parc qu'à l'intérieur du bâtiment. En repensant la distribution des espaces, les usages, les cheminements et les ambiances, le projet favorise une appropriation collective des lieux par tous les usager·ère·s.

Parallèlement, la mise en valeur des parcs Gallet et des Crêtets, la réhabilitation récente de la piscine et l'édification de la nouvelle patinoire des Mélèzes s'inscrivent dans une dynamique cohérente et structurante du quartier. Ces interventions, entre activités sportive, récréative et sociale, composent un paysage urbain fédérateur.

c) Aspect économique

Dans la mesure du possible, notamment en termes de marchés publics, une attention particulière sera portée au fait de confier les travaux à des entreprises locales.

Par ailleurs, le TPR est depuis toujours une institution soutenue par le tissu économique chaud-fonnier, voire cantonal, et de ce fait participe à générer des liens forts entre l'économie, la culture et la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Grâce aux travaux, objet du présent rapport, le bâtiment de Beau-Site offrira aux utilisateurs et utilisatrices du TPR une infrastructure repensée, à même d'accueillir une grande diversité de spectacles. Ce renouvellement spatial et fonctionnel permettra également de développer les activités extra-muros de l'institution, en tirant pleinement parti des abords réaménagés, et en élargissant ainsi son potentiel d'usages polyvalents.

Dans ce contexte, Capitale culturelle suisse constituera une vitrine de choix pour faire découvrir ce nouvel écrin de culture à la population locale ainsi qu'aux visiteur·euse·s suisses et internationaux·ales. Ce rendez-vous d'envergure contribuera à amplifier le rayonnement du TPR, consolidant son rôle de pôle culturel majeur et de moteur artistique régional. Il offrira par ailleurs un cadre d'exception pour l'accueil de manifestations, à la hauteur des ambitions portées par le projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La chancelière

Floriane Mamie

Annexes :

1. Photos historiques
2. Plans
3. Images de synthèse

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.

Un crédit d'engagement de CHF 3'995'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment du TPR, Beau-Site 30.

Art. 2

Les subventions reçues et les prélèvements aux fonds seront portés en déduction du crédit d'engagement.

Art. 3

Ce crédit figurera au compte des investissements du service 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 4

L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.5% (40 ans).

Art. 5

Seuls les deux tiers de l'augmentation maximale de loyer qu'autoriserait le droit du bail seront reportés sur le loyer annuel, à hauteur de CHF 24'000.-.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Frédéric Vaucher

Le secrétaire

Vincent Pittet